

ACTION URGENTE

BANGLADESH. NOUVELLE PLAINTE CONTRE UN RÉDACTEUR EN CHEF PORTÉ DISPARU

Une nouvelle plainte a été déposée contre le rédacteur en chef bangladais Shafiqul Islam Kajol, en vertu des dispositions draconiennes la Loi relative à la sécurité numérique, trois heures après que cet homme a été vu pour la dernière fois, sur des images de vidéosurveillance ; cela ne fait que renforcer la crainte d'une disparition forcée. Les autorités du Bangladesh doivent mener de toute urgence une enquête afin de déterminer son sort et le lieu où il se trouve, le libérer si elles le détiennent et abandonner toutes les poursuites intentées à son encontre.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. Asaduzzaman Khan
Minister
Ministry of Home Affairs
Bangladesh Secretariat
Dhaka-1000, Bangladesh
Fax : +88-02-9347290
Courriel : minister@mha.gov.bd
Cc : ig@police.gov.bd

Monsieur le Ministre,

Je continue de m'inquiéter du sort de **Shafiqul Islam Kajol**, un rédacteur en chef et photographe bangladais qui a été vu pour la dernière fois sur des images de vidéosurveillance alors qu'il quittait les locaux de son journal à la Meher Tower, dans le quartier d'Hatirpool, à Dacca le 10 mars 2020 à 18 h 51, et je me demande où se trouve cet homme.

Amnesty International a obtenu la copie du dossier relatif à la nouvelle plainte que la police a enregistré à l'encontre de Shafiqul Islam Kajol en vertu des dispositions draconiennes de la Loi de 2018 relative à la sécurité numérique. Il est préoccupant de noter que la procédure a été lancée seulement trois heures après que cet homme a été filmé pour la dernière fois par des caméras de surveillance et moins de 24 heures après la première plainte déposée contre lui, le 9 mars à 23 h 55.

Compte tenu des circonstances suspectes qui entourent la disparition de Shafiqul Islam Kajol, sa femme a indiqué à la police de Dacca, dès le lendemain, qu'il n'était pas rentré chez lui et l'a priée instamment de mener des investigations pour le retrouver.

J'ai appris avec effarement que la police avait refusé de recevoir sa plainte et n'avait accepté d'ouvrir une enquête que lorsque la Haute Cour lui en avait donné l'ordre, le 18 mars. Il semble que l'enquête n'ait pas progressé depuis lors.

Devant le Comité contre la torture [ONU], en juillet 2019, le Bangladesh a déclaré que « les disparitions forcées n'étaient pas fréquentes » dans le pays. Néanmoins, il est important de noter que, quelle que soit la fréquence, une disparition forcée est un crime de droit international.

Aussi je vous demande d'exhorter le gouvernement du Bangladesh à :

- 1. mener immédiatement une enquête indépendante et impartiale afin de déterminer ce qu'il est advenu de Shafiqul Islam Kajol et le lieu où il se trouve, et tenir sa famille informée en permanence ;**
- 2. si Shafiqul Islam Kajol est détenu par un quelconque service de l'État, faire en sorte qu'il soit libéré immédiatement et sans condition et que toutes les poursuites dont il fait l'objet soient abandonnées ;**
- 3. ratifier rapidement la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Shafiqul Islam Kajol, 50 ans, est un photographe et rédacteur en chef du quotidien bangladais *Dainik Pokkhokal*, dont on ignore le sort et l'endroit où il se trouve depuis le 10 mars 2020, soit un jour après que la police en enregistré une plainte contre lui et 31 autres personnes en vertu des dispositions draconiennes de la Loi de 2018 relative à la sécurité numérique.

La veille de sa disparition à 23 h 55, Saifuzzaman Shikhor, un député de la Ligue Awami, le parti au pouvoir, a déposé une plainte, en invoquant ce texte, contre Shafiqul Islam Kajol et deux autres personnes au poste de police de Sher-e-Bangla.

Le 10 mars, Shafiqul Islam Kajol est arrivé à moto au journal, dont les locaux se situent à la Meher Tower, dans le quartier de Hatirpool (Dacca), à 16 h 14. Il a garé son véhicule puis est entré dans le bâtiment. Les images de vidéosurveillance qu'Amnesty International a pu se procurer montrent plusieurs hommes non identifiés qui tournent de manière suspecte autour de la moto et la surveillent. Entre 17 h 59 et 18 h 05, trois hommes semblent toucher au véhicule. Finalement, on voit le journaliste quitter les lieux à moto, seul, à 18 h 51. On est sans nouvelles de lui depuis lors.

Environ trois heures plus tard, à 22 h 10, la police a reçu une nouvelle plainte contre Shafiqul Islam Kajol, déposée par Usmin Ara Bailey, une membre de la Ligue Awami, qui l'accusait – en vertu des sections 25, 26 et 26 de la Loi relative à la sécurité numérique – d'avoir commis une « extorsion » en « obtenant des informations illégalement » et en publiant des renseignements « fallacieux, de nature à intimider et diffamatoires » sur Facebook et Messenger. Usmin Ara Bailey a indiqué dans sa déclaration avoir déposé sa plainte au poste de police de Hazaribag, après concertation avec la direction centrale de la Ligue Awami, le parti au pouvoir.

La police dément qu'il ait été placé en détention et sa famille craint qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée. Les autorités du Bangladesh sont tenues au titre de la Constitution de veiller à ce que « nul ne soit privé de sa vie ou de sa liberté personnelle si ce n'est conformément à la loi ».

« Alors que tout le monde s'inquiète du COVID-19, ma famille se demande où est mon père, on ne peut penser à rien d'autre. Je ne souhaite à personne de vivre dans une telle incertitude », a indiqué Monorom Polok, le fils de Shafiqul Islam Kajol à Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains Odhikar a recensé 34 cas de disparitions forcées présumées en 2019. Huit de ces personnes ont par la suite été retrouvées mortes, 17 avaient été arrêtées, tandis que le sort réservé aux neuf autres demeure inconnu.

Le Comité contre la torture [ONU] a demandé au Bangladesh de veiller à ce que « personne ne soit placé en détention secrète ou au secret, où que ce soit » et à ce que « les autorités chargées de l'application des lois cessent immédiatement de se livrer à la pratique de la détention non reconnue ».

Lorsqu'il a examiné le rapport initial du Bangladesh sur sa mise en œuvre de la Convention contre la torture, le Comité contre la torture a regretté que le pays n'ait pas fourni d'informations concernant l'état d'avancement des investigations menées sur les allégations de disparitions forcées.

Il a engagé le Bangladesh à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 13 mai 2020.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Shafiqul Islam Kajol (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/1980/2020/fr/>